



INFO N°19

Limeuil,
Novembre 2010

1. Comptes 2009 de la commune de Limeuil

Le Conseil Municipal a approuvé, au cours du premier trimestre 2010, les comptes communaux de l'exercice 2009 (comptes de fonctionnement et comptes d'investissement).

Après notre élection fin mars 2008, l'année 2008 avait été consacrée à la prise en main de la gestion de notre commune et aux premières mesures d'assainissement de notre situation financière.

Pour mémoire, l'une des premières informations que nous avons reçues après notre élection avait été la mise sous procédure d'alerte de la commune par la Direction des Finances Publiques. Cette mesure résultait, bien entendu, de la gestion des années précédentes.

Il était donc prioritaire de tout mettre en œuvre pour restaurer la santé financière de Limeuil.

Après neuf mois de travail, l'exercice 2008 a été clos avec un excédent de fonctionnement de 71 815 €.

(Pour mémoire, excédent de fonctionnement = ressources – dépenses).

Fonctionnement 2009

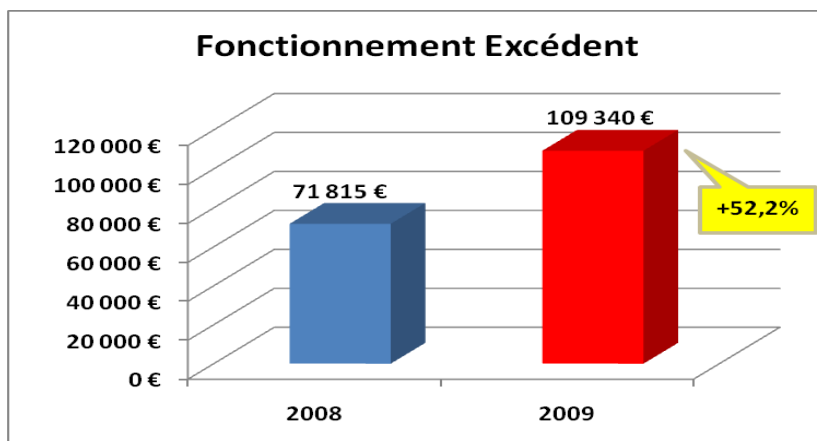
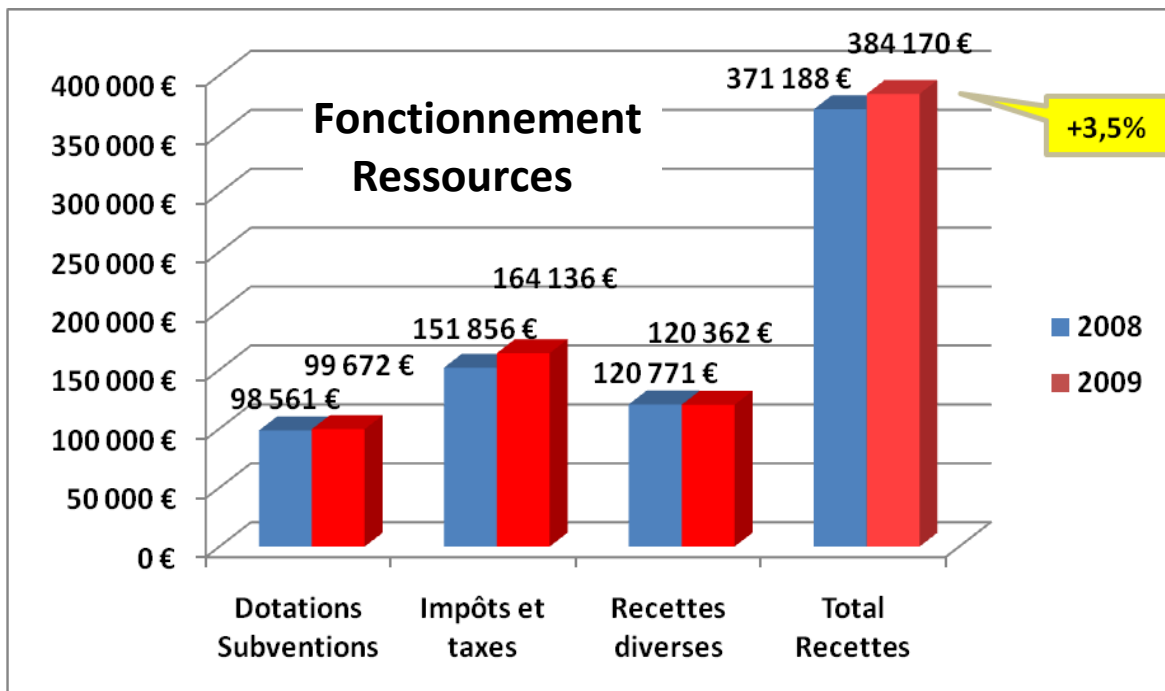
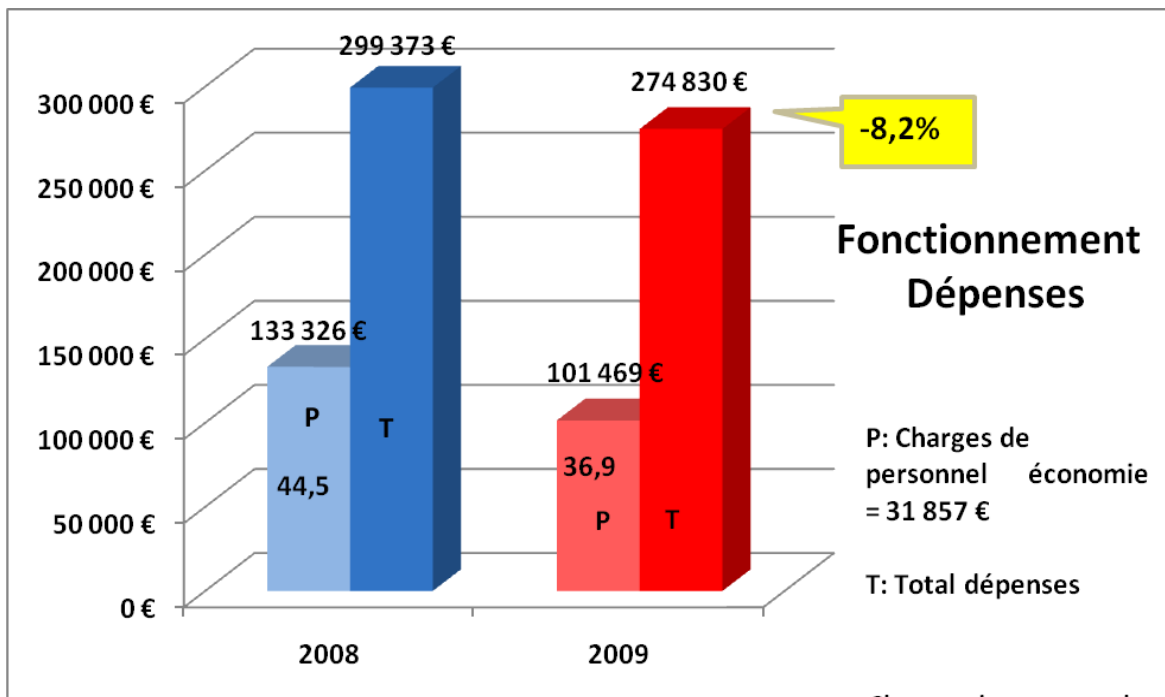
Au cours de l'exercice 2009 nous avons poursuivi les actions entreprises pour améliorer notre situation financière et nous permettre de nous retrouver dans le peloton des communes bonnes gestionnaires.

L'excédent de fonctionnement de 2009 s'est élevé à 109 340 €.

Cet excédent de fonctionnement nous a permis de rembourser un premier emprunt relais à court terme contracté antérieurement. Il nous a permis de générer un volant de trésorerie suffisant pour financer directement quelques-uns des travaux engagés.

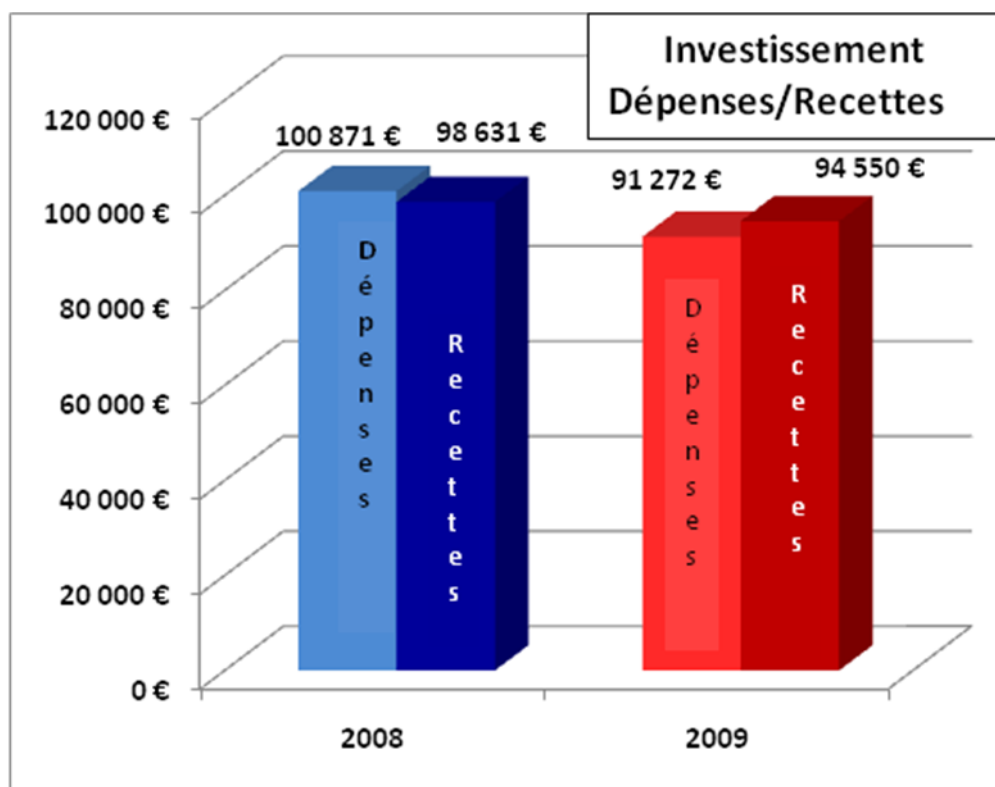
Enfin, les deux excédents de fonctionnement de 2008 et 2009 ont permis de lever la procédure d'alerte déclenchée début 2008.

L'excédent de fonctionnement de 2009 est le résultat de la baisse des dépenses (-8,2%) et de la hausse des recettes (+3,5%).



Investissements 2009

Les comptes d'investissements ont peu évolué en 2009 par rapport à 2008.



- **Forage Fongaufié.** La tranche 10 du forage Fongaufié (mise en place du tubage du forage profond) a été entièrement réalisée en 2009 avec un investissement global de 125 270 €. Cet investissement a fait l'objet d'une subvention du Conseil Général de la Dordogne. Le solde est financé par le budget investissement du compte de l'Eau.

2. Investissements principaux 2010 de la commune de Limeuil

- **Forage Fongaufié** La tranche 11 du forage Fongaufié (création de la nouvelle station de pompage et raccordement au réseau du château d'eau) a commencé en 2009 et a été terminée début juin 2010 (la réception définitive du chantier aura lieu fin novembre 2010). La commune de Limeuil est maintenant dotée d'une station de pompage moderne entièrement automatisée qui remplace définitivement l'ancienne station de pompage des Jaumards devenue obsolète. Les pompes de refoulement d'eau vers le château d'eau sont équipées d'une gestion d'économie d'énergie pour optimiser la consommation électrique en fonction de la demande. Aujourd'hui la quantité d'eau disponible fournie par le forage profond Fongaufié est supérieure aux besoins de pointe maximum de la saison estivale. Cet investissement a fait l'objet d'une subvention du Conseil Général de la Dordogne. Le solde est financé par le budget investissement du compte de l'Eau.

- **Château d'eau.** Nous envisagerons au cours des exercices 2011 et 2012 une augmentation de la capacité de stockage du château d'eau et la mise en place d'un groupe électrogène de secours dans la station de pompage pour sécuriser au maximum l'approvisionnement en eau de la commune.

- **Mise aux normes de l'école.** Pour mémoire, l'audit que nous avons demandé au cabinet SOCOTEC a démontré que l'ensemble du réseau électrique, des vitrages, de la cantine, de la chaufferie, de l'isolation thermique, etc. n'était pas conforme aux normes exigées à ce jour pour une école publique.

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2009 (chantier entièrement financé par les fonds propres de la commune). Le solde des travaux a été réalisé durant l'été 2010, seul le bardage extérieur sera mis en place au cours des vacances de Noël, pour éviter toute nuisance sonore pour les enfants de l'école. Ces travaux comprenaient :

- Création d'une nouvelle cantine dans un bâtiment annexé à l'arrière l'école,
- Création, sous la nouvelle extension de la cantine, d'un préau pour abriter les enfants les jours de pluie (dans le passé, nous n'avions pas de préau et les enfants étaient abrités dans la cave de l'école),
- L'isolation des plafonds des salles par la mise en place de doubles plafonds abaissés diminuant le volume à chauffer,
- Le remplacement de tous les vitrages par des vitrages sécurisés à l'intérieur du bâtiment et des doubles vitrages sécurisés pour toutes les fenêtres et portes fenêtres vers l'extérieur,
- Le remplacement de tout le réseau électrique,
- La mise en place de revêtements de sol souples et colorés,
- La création de sanitaires modernes avec douche,
- La mise aux normes de sécurité incendie de toute la chaufferie,
- La création d'une station d'épuration des eaux usées qui nous permet de recycler l'eau filtrée dans les cuvettes des WC (premier consommateur d'eau de l'école) et économiser ainsi l'eau consommée, cette eau filtrée peut être aussi utilisée maintenant dans la serre de la commune installée derrière l'école,
- La création d'une rampe d'accès pour handicapés sur la façade côté RD31,
- L'isolation thermique de toutes les façades et la mise en place d'un bardage moderne.

Tous ces travaux ont été réalisés, pendant les mois de juillet et août 2010, efficacement et sans incident par toutes les entreprises retenues pour ce chantier, malgré les délais extrêmement courts qui leur ont été accordés. La qualité de ce résultat est aussi due en grande partie à notre Maître d'œuvre, le cabinet d'architectes Arketyp animé par l'architecte Monsieur Pierre Servier.

Cet investissement a fait l'objet d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la DGE (dotation Générale d'Equipement) et de subventions du Conseil Général de la Dordogne. Le solde est financé par le budget investissement du compte de la commune.

Dans le même temps et dans le cadre d'un projet "Ecole Numérique" financé en partie par le Ministère de l'Education Nationale, l'école de Limeuil a été dotée d'un ensemble d'enseignement numérique comprenant :

- Un tableau blanc interactif sur lequel, en plus d'une écriture classique avec un feutre, s'affichent les données de l'ordinateur du maître, les données des ordinateurs de chaque élève, une connexion internet, la lecture d'un DVD, etc.,
- Un ordinateur portable pour chaque élève en liaison WIFI avec le tableau interactif et de l'ordinateur du maître.

L'inauguration officielle de la nouvelle école, à laquelle vous serez tous invités, se déroulera début janvier 2011.

- **Assainissement du bourg de Limeuil.** Le projet d'assainissement du bourg a été engagé au cours de 2009. Les appels d'offre ont été lancés fin mai 2010. Le choix des fournisseurs, après d'intenses négociations commerciales et techniques, est le suivant :

- Station d'épuration (STEP). Société Hydrel – Le Buisson de Cadouin Cette STEP sera implantée sur le terrain des poubelles situé dans le virage des routes de Paunat et Trémolat. La technologie retenue avec le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Adour Garonne est la filtration par membranes et purification finale par Ultra Violet. L'eau ainsi obtenue, de qualité "eau de baignade", alimentera les deux toilettes publiques, les réserves incendies et servira à l'arrosage du Parc Panoramique, d'où une économie d'eau et d'énergie au niveau des pompes de refoulement vers le château d'eau. L'excédent d'eau sera rejeté directement dans le fossé. L'installation est sans odeur et sans bruit et elle bénéficiera d'une excellente intégration paysagère, sans comparaison avec la vue actuelle, du haut du bourg, des poubelles jaunes et vertes et des dépôts sauvages qui les entourent !
- Stations de relevage. Société Hydrel – Le Buisson de Cadouin
Trois stations de relevage sont prévues dans le projet. La première et la principale sera implantée devant la cale située dans le virage de la RD31 sous les jardins de la mairie. Cette station de relevage refoulera les eaux usées de la partie basse du bourg (tous les raccordements en dessous du restaurant Au Bon Accueil) vers la station d'épuration (les eaux usées du haut du bourg s'écouleront directement dans la station d'épuration) . La deuxième refoulera les eaux usées des vestiaires du terrain de football vers le réseau de la place du Port. La troisième, implantée sur le terrain en dessous de l'ancienne maison des associations, refoulera vers le réseau de la place des Fossés les eaux usées des maisons du haut de la route du Saut.
- Canalisations
Groupement des entreprises Montastier/Dubreuilh/Castello.
La société Montastier est chargée du remplacement de la canalisation existante par une canalisation en polyéthylène sans ouverture de tranchées.

La canalisation existante sera détruite par une tête foreuse et la canalisation en polyéthylène sera tirée à l'intérieur de la cavité ainsi créée.

La société Castello sera en charge de la mise en place de la canalisation place du Port et de la canalisation sous la RD31 entre la place du Port, la station de relevage principale et la STEP. Ce chantier sera réalisé suivant la technique classique : ouverture de tranchée, pose de la ou des canalisations, fermeture de la tranchée et renouvellement du revêtement de surface. Ce chantier sera réalisé simultanément avec le chantier de ERDF pour l'enfouissement de la ligne MT (moyenne tension) en remplacement de la ligne aérienne actuelle reliant le transformateur sur la RD31 au niveau de la Moulainerie et le transformateur situé au lieu dit Les Garissets/Paunat. Ainsi, les nombreuses défaillances de distribution d'électricité dues au contact de cette ligne aérienne avec les arbres devraient être éliminées ! Etant donné que la RD31 doit être totalement fermée pendant le chantier d'assainissement et pendant le chantier ERDF, il nous a semblé judicieux de jumeler ces deux chantiers sur la même période et d'utiliser la même tranchée pour poser nos canalisations et le nouveau réseau ERDF.

L'ensemble des travaux du chantier de l'assainissement du bourg se déroulera entre janvier et décembre 2011, avec une interruption pendant la période estivale. Le projet ne prévoit, comme nous nous y étions engagés, aucune pompe de relevage dans les maisons du bourg.

De plus, le coût de l'investissement est inférieur au coût du projet initialement étudié en 2006/2007, tout en éliminant les inconvénients de cet ancien projet.

La réunion d'information, entre la population, l'équipe municipale et les entreprises, annoncée lors du lancement du projet aura bien lieu. Elle devrait être programmée pendant les vacances scolaires de décembre 2010.

L'ensemble de ce projet est subventionné à hauteur de 65% par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le solde de 35% sera à la charge des habitants raccordés au réseau collectif, comme la réglementation française le précise.

- **Autres investissements.** La trésorerie positive de la commune nous a permis de changer le tracteur/tondeuse autoporté. Le nouvel engin permet de réduire pratiquement de moitié le temps de tonte et de réduire la consommation de carburant.

3. Comptes 2010 de la commune de Limeuil

Il est encore trop tôt pour donner avec précision les résultats des comptes 2010 de la commune. La politique de gestion rigoureuse appliquée depuis 2008 reste d'actualité.

Chaque mois un état comparatif entre dépenses/recettes réelles et dépenses/recettes prévues dans le budget nous permet de contrôler mensuellement notre "bilan" et d'appliquer les mesures correctives nécessaires éventuellement. Dans ces conditions, nous estimons à ce jour que l'excédent de fonctionnement de la commune sera au moins identique à celui de 2009.

Année	Excédent de fonctionnement € Budget commune
2008	71 815 €
2009	109 340 €
2010 (estimatif)	110 000 €
Total à mi mandat	291 155 €

Les excédents de 2008, 2009 et des dix premiers mois de 2010 nous ont permis de financer une partie des travaux d'investissements et d'obtenir sans difficultés les prêts correspondants.

L'endettement de la commune de Limeuil au début de l'exercice 2010 était le suivant :

Endettement au 01/01/2010					
Nature de l'investissement	1 ^{ère} année	Dernière année	Capital initial emprunté	Echéance annuelle	Capital restant dû au 01/01/2010
Achat château	1999	2013	320 143 €	31 709 €	106 428 €
Travaux château	2001	2016	30 490 €	2 868 €	16 482 €
Aménagement du parc	2004	2018	45 000 €	4 366 €	29 650 €
Total Parc et Château			395 633 €	38 943 €	152 560 €
Travaux logements	2003	2018	104 000 €	8 983 €	64 986 €
Total pour le budget de la commune			499 633 €	47 926 €	217 546 €

L'endettement global de la commune augmentera de nouveau à partir de 2010, compte tenu des chantiers réalisés en 2009 et 2010 décrits ci-dessus. Mais :

- les endettements pour les chantiers sur l'eau seront financés par les recettes correspondantes.
- l'endettement pour l'assainissement sera financé par la taxe d'assainissement payée par les habitants du bourg.
- seul l'endettement résultant du chantier de mise aux normes de l'école sera financé par les recettes de la commune.

4. Changement de Communauté de commune

Evolution future des communautés de communes françaises

Depuis le 1er juin 2010 nous avons intégré la Communauté de communes du Terroir de la Truffe. La convivialité et le partage respecté des compétences de chacune des cinq communes sont déjà une brillante confirmation du bien-fondé de ce choix.

Nous commençons tous à voir déjà les points positifs de notre intégration :

- Vous avez vu passer une ou plusieurs fois l'employé intercommunautaire pour la tonte des talus.
- Les habitants de Limeuil qui ont déposé depuis le 1er juin un permis de construire ou une autorisation de travaux, ont pu constater l'efficacité et la rapidité du traitement de ces documents au sein de la communauté de communes sous la supervision de l'architecte conseil de notre communauté de communes, Monsieur Daeles. Cela ne veut pas dire que dorénavant tout est possible. Nous restons vigilants pour protéger notre patrimoine, mais vous avez tous dorénavant la possibilité de dialoguer avec Monsieur Daeles avant votre dépôt de demande (ce qui semble la meilleure solution) ou pendant le traitement de votre demande. Et dans tous les cas les dossiers sont traités beaucoup plus rapidement que dans le passé.

Dès 2010, d'importants chantiers sont lancés, en particulier :

- Réfection complète de la voirie intercommunautaire de Limeuil. La voirie intercommunautaire de Limeuil a été définie en accord avec les cinq communes. Elle représente environ 70% de la totalité de la voirie de notre commune. Plutôt que de faire des réparations au coup par coup, la Communauté de communes du Terroir de la Truffe a décidé, à l'unanimité de ses membres, de lancer un appel d'offre global pour la réfection complète, au cours de 2011, de notre voirie intercommunautaire.
- Rénovation de la place du Port, des parkings et des accès à la place du Port en venant de chacun des parkings côté Le Bugue et côté Paunat. Ce vaste projet, déjà envisagé dans le cadre du Projet "Dordogne – Atlantique de Limeuil au Bec d'Ambes" a été engagé au cours du mois d'octobre 2010.

Un cabinet d'architecte a été mandaté pour élaborer l'avant-projet qui servira aux demandes de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat Français, du Conseil régional et du Conseil Général. Ensuite, un appel d'offre à candidature sera lancé pour désigner le Maître d'œuvre qui établira l'ensemble du projet de détails avec la Communauté de communes et la commune de Limeuil. Bien entendu, dès que les bases principales du projet seront définies, nous organiserons avec la Communauté de communes du Terroir de la Truffe une réunion publique pour présenter ce projet.

- Mise en place d'une ZPPAUP communautaire (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager).
En France, une **Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)** est un dispositif instauré par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, dont le champ fut étendu par la loi « paysages » du 8 janvier 1993, et qui constitue depuis le 24 février 2004 l'article L642 du Code du patrimoine.

Elle a pour objet d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique en exprimant l'ambition d'améliorer la notion de champ de visibilité (« périmètre de 500 m » aux abords d'un monument historique) en lui substituant un « périmètre intelligent ».

Le 12 juillet 2010, les ZPPAUP ont été remplacées par les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (**AVAP**).

Cette définition peut paraître complexe mais elle concerne un outil qui permet de simplifier nos actions lors des travaux concernant les patrimoines architecturaux et paysagers de nos communes.

Une ZPPAUP permet de définir au préalable les règles de construction et travaux. Ainsi, tous les habitants d'une commune peuvent connaître à l'avance les règles qui s'appliquent et être certains que l'instruction d'un permis ne se fera pas au gré du technicien qui en la charge. La ZPPAUP s'applique à tous les instructeurs de permis de construire, y compris les Architectes des Bâtiments de France.

Une ZPPAUP n'est pas unique pour une commune, elle peut et doit être modulée en fonction des périmètres d'une commune et de l'importance des caractères patrimoniaux et paysagers de chaque périmètre.

La Communauté de communes du Terroir de la Truffe a décidé de mettre en place une ZPPAUP intercommunautaire, c'est-à-dire communes aux 5 communes mais déclinée localement en fonction des caractères propres de chacun de nos territoires.

La ZPPAUP est élaborée en collaboration entre les représentants des communes, de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), des services des ABF (Architectes des Bâtiments de France) et de l'Etat.

Ce n'est pas un carcan administratif, c'est au contraire un outil de travail qui définit clairement pour tous comment traiter les patrimoines architecturaux (monuments historiques, tous types de bâtiments y compris maisons individuelles) et paysagers.

La première réunion de travail pour la mise en place de notre ZPPAUP(i) intercommunautaire aura lieu début décembre 2010.

- Réduction de la part intercommunale des impôts locaux.

Comme nous vous l'avons indiqué, l'une des motivations de notre décision de rejoindre la Communauté de communes du Terroir de la Truffe était la rigueur de la gestion financière de cette Communauté de communes en comparaison de la Communauté de communes de Cadouin.

La Communauté de communes du Terroir de la Truffe prélevant moins de taxes locales, les habitants de Limeuil pourront constater la baisse de la part intercommunale de leurs impôts locaux.

- Evolution future des communautés de communes françaises.

Le projet de loi concernant la redéfinition du périmètre des communautés de communes française nous impose de présenter aux Préfectures avant le 31 décembre 2011 un nouveau schéma de communauté de communes élargie. Il nous

paraît inutile de se voiler la face et de croire que ce n'est que théorie. Le changement se fera et se fera vite.

Il est donc nécessaire d'être les acteurs de ce changement et non de subir un changement qui nous serait imposé de toute façon.

Ce projet de loi ne supprime pas la commune telle qu'elle existe actuellement mais la maintient intégralement dans une communauté de communes plus grande, où les moyens et les compétences doivent être plus importants.

Dans notre communauté de communes actuelle, nous pensons et nous souhaitons que chaque commune quelle que soit sa taille ait une voix identique et que même des petites communes puissent apporter à des communes plus importantes des compétences. Par exemple, la Communauté de communes du Terroir de la Truffe a acquis aujourd'hui une grande compétence dans la gestion des coûts de fonctionnement, des dossiers d'urbanisme comme évoqué précédemment, dans la gestion des aménagements de centre bourg, etc. Des communes voisines plus importantes seraient très intéressées de partager notre compétence.

Compte tenu de l'efficacité actuelle de notre Communauté de communes, nous sommes convaincus que notre Communauté de communes ne sera pas éclatée comme cela risque d'être le cas de certains de nos voisins. A nous de choisir correctement nos partenaires dans une nouvelle fédération de communauté de communes élargies.

D'autres chantiers seront étudiés lors de la préparation du budget 2011.

Il est en particulier prévu la mise en place d'un chauffage de la nef et la réalisation de toilettes dans l'église Sainte Catherine (et non d'une cuisine), l'ensemble de ces travaux de l'église sera financé par les anglicans, la commune gardant seulement la maîtrise d'ouvrage du chantier. Le diocèse a déjà confirmé, depuis plusieurs semaines, son accord sur ce projet.

Nous aurions dû vous tenir informés plus tôt sur tous les sujets développés dans cette nouvelle information, mais la lourdeur du dossier de l'assainissement du bourg nous a retardés. Nous vous prions de nous en excuser.

Le prochain bulletin d'information fera un premier bilan de la mise en place de l'Agenda 21 dans notre commune après la remise à la commune de Limeuil par Monsieur Michel Mercier, Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire, du label "Agenda 21 Notre Village Terre d'Avenir" le 23 novembre prochain.

Novembre 2010

Guy Thomasset et l'équipe municipale